

Liste des délibérations – Annule et remplace la précédente liste Comité syndical Autolib' et Vélib' Métropole

Séance du 18 juin 2024

Le dix-huit juin deux mille vingt-quatre, à 9 heures 30, le Comité syndical, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du Syndicat 47 bis rue des Vinaigriers – 75010 Paris, sous la présidence de Monsieur Sylvain Raifaud.

Nombre de délégués en exercice :		107
Nombre de délégués présents ou représentés :		54 (dont 27 pouvoirs)
Étaient présents :		
Titulaires:	24	
Suppléants avec voix délibératives :	03	
Excusés ayant donné pouvoir :	27	
Total des voix :	2527,96 v	oix

Ordre du jour:

- 1. Approbation du procès-verbal (Autolib' et Velib') de la séance du 26 mars 2024
- 2. <u>Délibérations</u>:
- Actualisation du tableau des emplois et des effectifs
- Adhésion de la commune de Thiais au SAVM et à la compétence Velib'
- Délibérations relatives au **Budget principal** :
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Approbation du budget supplémentaire 2024 Autolib'
- Modification du montant de la contribution au Syndicat
- Délibérations relatives au **Budget annexe Velib'** :
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Convention de financement et de suivi entre la MGP et le Syndicat pour les J.O et Paralympiques 2024
- Approbation du budget supplémentaire 2024 Régie Velib'
- Bilan d'activité 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Rendu compte des décisions du Président prises dans le cadre de la délégation de compétence

Monsieur Frédéric Sitbon est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance : Pour 2527,96 voix

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical de la séance du 26 mars 2024

Le procès-verbal du Comité Syndical de la séance du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité : Pour 2527,96 voix.

2. Délibérations

2024 09 - Actualisation du tableau des emplois et des effectifs

Contre: 0 voix
Abstention: 0 voix
Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'actualisation du tableau des emplois et des effectifs.

2024 10 - Adhésion de la commune de Thiais au SAVM et à la compétence Velib'

Contre: 0 voix
Abstention: 0 voix
Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Thiais au SAVM et à la compétence Velib'.

• <u>Délibérations relatives au **Budget principal**</u>:

2024 11 - Approbation du compte de gestion 2023 « Budget principal »

Contre: 0 voix
Abstention: 0 voix
Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 du compte de gestion joint en annexe ; déclare que le compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2023 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ; adopte le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Directeur Régional des Finances publiques d'Île de France et du Département de Paris.

2024 12 - Approbation du compte administratif 2023 « Budget principal »

Contre: 0 voix
Abstention: 0 voix
Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, donne acte des opérations effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice 2023 présentées dans le compte administratif joint en annexe. Ci-dessous la synthèse par section :

Section de Fonctionnement en euros :

Recettes: 15 566 376,75 euros Dépenses: 15 376 591,68 euros

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 : 189 785,07 euros.

Soit un résultat global cumulé de fonctionnement de: + 564 204,31 euros, dont 374 419,24 euros de report d'excédent de l'exercice 2022.

Section d'Investissement en euros :

Recettes : 4651 658,56 euros Dépenses : 2 910 122,20 euros

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2023 : + 1 741 536,36 euros

Soit un résultat global cumulé d'investissement de: + 455 573,19 euros, compte tenu du déficit

d'investissement de l'exercice 2022 de : - 1 285 963,17 euros Soit un excèdent global de clôture 2023 : 1 019 777,50 euros ;

Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont présentés par chapitre dans l'annexe jointe.

2024 13 - Affectation du résultat 2023 "Budget principal"

Contre: 0 voix
Abstention: 0 voix
Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter en report à nouveau en section de fonctionnement 564 204,31 euros (compte 002 solde d'excédent reporté); d'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2023 de 455 573,19 euros à la section d'investissement-recettes (compte 001 solde d'excédent reporté).

2024 14 - Approbation du budget supplémentaire n°1 du Budget Principal 2024 - Autolib'

Contre: 0 voix
Abstention: 0 voix
Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Budget supplémentaire n°1 du Budget Principal 2024.

2024 15 Modification du montant des contributions 2024 au Syndicat

Contre: 0 voix
Abstention: 0 voix
Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant des contributions 2024 au Syndicat.

2024 16 Approbation du compte de gestion 2023 « BUDGET ANNEXE »

Contre: 0 voix
Abstention: 0 voix
Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 « BUDGET ANNEXE »

2024 17 Approbation du compte administratif 2023 «BUDGET ANNEXE»

Contre: 0 voix Abstention: 0 voix Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 «BUDGET ANNEXE»

2024 18 Affectation du résultat 2023 « BUDGET ANNEXE »

Contre: 0 voix Abstention: 0 voix 2527,96 voix Pour:

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter en report à nouveau en section de fonctionnement : 424 750,30 (compte 002 : déficit reporté en dépenses de fonctionnement).

2024 19 Approbation de la convention de financement et de suivi entre la Métropole du Grand Paris et le Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole pour l'installation et l'exploitation des stations Velib' éphémères dans Paris à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Contre: 0 voix Abstention: 0 voix Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conditions de financement et de suivi arrêtées dans le projet de la convention de financement et de suivi entre la Métropole du Grand Paris et le Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole annexé à la présente délibération; autorise le Président du Syndicat à signer la convention de financement et de suivi entre la Métropole du Grand Paris et le Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole pour l'installation et l'exploitation des stations Velib' éphémères dans Paris à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

2024 20 - Approbation du budget supplémentaire 2024 - « BUDGET ANNEXE »

Contre: 0 voix Abstention: 0 voix Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2024 « BUDGET ANNEXE »

2024 21 Bilan d'activité 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Contre: 0 voix Abstention: 0 voix Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du Bilan d'activité 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

2024 22 Rendu compte des décisions du Président prises dans le cadre de la délégation de compétence

Contre:

0 voix Abstention: 0 voix Pour: 2527,96 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rendu compte des décisions du Président prises dans le cadre de la délégation de compétence.

